

Flash Infos n°13

Le 06/05/2020,

CIRCULAIRE RELATIVE A LA REOUVERTURE DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS ET AUX CONDITIONS DE POURSUITE DES APPRENTISSAGES

En suivant ce lien vous pourrez prendre connaissance de la circulaire qui précise le processus progressif de déconfinement scolaire : le cadre sanitaire, le cadre d'accueil et les conditions de reprise pédagogique. <https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablissements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552>

DOCUMENTS DEDIES A LA REPRISE PEDAGOGIQUE

La réouverture des établissements scolaires est conduite de manière concertée, progressive et assortie de garanties sanitaires.

Vous trouverez sur cette page eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html> des informations, des documents de référence et des recommandations pédagogiques qui ont pour objectif d'accompagner les professionnels dans le processus de reprise des cours.

PROTOCOLE SANITAIRE

Ce protocole sanitaire strict conditionne l'ouverture de chaque établissement. <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

La fiche thématique « activités sportives et culturelles » (page 37) rappelle les fondamentaux et les mesures à appliquer.

DEPOT DES REFERENTIELS BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour rappel, sous la responsabilité du chef d'établissement, le professeur coordonnateur disciplinaire doit déposer un référentiel pour chaque APSA certificative du baccalauréat général et technologique de la session 2021 sur la plateforme M@gistère **avant le 29/05/2020**.

- 21 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7436>
- 58 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7437>

- 71 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7438>
- 89 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7439>

Nous sommes toujours en attente de la parution des référentiels nationaux de la voie professionnelle au bulletin officiel. Aussi à ce jour, vous n'êtes pas en mesure de formaliser les outils d'évaluation CAP.

EXAMENS 2020

Nous savons que nous n'avons pas encore répondu aux interrogations nombreuses et légitimes concernant les examens 2020, mais sur ce point aussi sommes toujours en attente des arbitrages ministériels. Nous espérons sincèrement éclaircir ce point dans les meilleurs délais.

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES / SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE

La présente circulaire abroge la circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011 : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009073C.htm>

Elle vise à clarifier la politique nationale en matière de **sections sportives scolaires**, à en préciser les objectifs et les règles de fonctionnement dans le respect d'un **cahier des charges national** (en pièce jointe).

Deux évolutions majeures sont repérables :

- Le suivi médical: dorénavant, tous les élèves sont aptes a priori.
- La création de SES (section d'excellence sportive) destinées aux élèves qui aspirent à intégrer le haut niveau.

La période singulière que nous traversons est complexe. Elle nous invite à faire preuve de créativité, d'entraide et de solidarité. Il s'agit de garantir à chacune et chacun des conditions de travail sécurisées selon la doctrine sanitaire édictée, en assurant pleinement les missions qui sont les nôtres au sein du service public d'éducation. Nous savons pouvoir compter sur votre professionnalisme.

Nous revenons vers vous dès que possible pour vous apporter des compléments d'information.

Les IA-IPR EPS

Julien METZLER et Valérie MILLET

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades